



Avenant au Contrat
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER ~
(FR0013304136)

Souscripteur* : _____ Co-souscripteur ** : _____

Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Nom de Contrat* : _____

Numéro de Contrat* : _____

Courtier : _____

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

***Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement et/ou d'arbitrage ne sera pas prise en compte*

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

J'effectue sur mon contrat un versement libre complémentaire ou initial* d'un montant de (100 euros minimum) _____ €, à investir sur le support en unités de compte **EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER (FR0013304136)**.

Joindre impérativement le Bulletin de versement libre complémentaire sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre complémentaire ou initial*.

**Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription*

J'effectue un arbitrage selon la répartition suivante :

- Désinvestissement à partir d'un (des)supports en unité(s) de compte et/ou d'un (des) fonds Euros :

Libellé du support Code ISIN Montant brut en euros ou en %*

- Réinvestissement à 100% sur le support en unité de compte :

EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER (FR0013304136)

**Rayez la mention inutile*

Mode de règlement :

par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte du Souscripteur, auprès de la banque : _____

par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte de **Generali Vie exclusivement**, et tiré sur le compte du Souscripteur auprès de la banque : _____

Tout versement en espèces est exclu.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)



Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales du contrat, ou de la Note d'Information valant Conditions Générales, règles applicables au support en unités de compte EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER sont les suivantes :

➤ **AVERTISSEMENT PRÉALABLE A L'INVESTISSEMENT DU SOUSCRIPTEUR :**

1- L'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT EN UNITES DE COMPTE EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER CONSTITUE UN PLACEMENT RISQUE. EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER INVESTIT PRINCIPALEMENT EN PARTICIPATIONS EMISES PAR DES SOCIETES NON COTEES EN BOURSE QUI PRESENTENT DES RISQUES PARTICULIERS ET NOTAMMENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE. CE SUPPORT EN UNITES DE COMPTE NE BENEFICIE D'AUCUNE GARANTIE EN CAPITAL.

LES REVENUS OU PERTES ANNONCES DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR (DICI) REMIS AU SOUSCRIPTEUR S'ENTENDENT HORS FRAIS LIES AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION, ET HORS FISCALITE ET PRELEVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES.

2- DANS TOUS LES CAS, EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER EST EGALEMENT EXPOSE AU RISQUE DE PERTE EN CAPITAL :

LE SOUSCRIPTEUR PEUT SUBIR UNE PERTE EN CAPITAL TOTALE ET LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL INVESTI DANS L'INSTRUMENT FINANCIER PEUT ETRE NUL. EN EFFET, UN INVESTISSEMENT DANS LE FONDS EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER COMPORTE UN RISQUE DE MAUVAISE RENTABILITE. LA PERFORMANCE DU FONDS DEPENDRA DU SUCCES DES PROJETS DES SOCIETES DU PORTEFEUILLE. CES SOCIETES N'ACCORDENT A LEURS ACTIONNAIRES AUCUNE GARANTIE CONTRE LES RISQUES DE PERTE EN CAPITAL OU DE CONTRE-PERFORMANCE EN TERME DE RENTABILITE EN CAS D'ECHEC DE LEUR PROJET DE DEVELOPPEMENT.

3- FISCALITE : LE SOUSCRIPTEUR NE BENEFICIE PAS DES AVANTAGES FISCAUX LIES A LA DETENTION DE PARTS DE FCPR. LA FISCALITE APPLICABLE EST CELLE APPLICABLE AU CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION.

ARTICLE 1 / CONDITIONS D'INVESTISSEMENT ET DE DESINVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT EN UNITES DE COMPTE EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER

L'investissement sur le support en unités de compte **EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER** sera réalisé lors d'un versement libre initial ou complémentaire ou d'un arbitrage.

Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion proposées au contrat (versement libre programmé, rachat partiel programmé, etc.).

ARTICLE 2 / FRAIS AU TITRE DE L'UNITE DE COMPTE

A l'initiative de la Compagnie, les frais de gestion prévus au contrat au titre de ce support en unités de compte peuvent être prélevés sur un autre support

ARTICLE 3/ VALEUR LIQUIDATIVE ET DATES DE VALEURS

La valeur des parts de ce support en unité de compte retenue est celle :

En cas de versement libre : du 15^{ème} jour ouvré maximum (ou le cas échéant le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserves de la réception des pièces nécessaires.

En d'arbitrage : du 15^{ème} jour ouvré maximum (ou le cas échéant le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur de la demande d'investissement, sous réserves de la réception des pièces nécessaires.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)



SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du support en unités de comptes EXTEND SUNNY OBLIG ET FONCIER, présentant les caractéristiques principales de celui-ci.

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à _____, le _____

(en deux exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP . »